

La Roche-sur-Yon, le mardi 20 juin 2023

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-05-57-79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 JUIN 2023

COMPTE RENDU

1 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - LEPRON/MMA

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Bureau d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel à intervenir entre les sociétés LEPRON, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES et La Roche-sur-Yon Agglomération. Ce protocole vise à mettre fin au litige qui oppose les parties, suite à la pollution aux hydrocarbures du réseau d'eaux pluviales aggro-yonnais.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA FERRIÈRE - APPROBATION DE LA PROCÉDURE

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

La Roche-sur-Yon Agglomération a mené une procédure de révision allégée n° 1 du PLU de La Ferrière visant à créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour permettre l'implantation de la société VALDEFIS sur un ancien site agricole localisé sur La Ferrière et La Merlatière. C'est pourquoi cette procédure a été menée conjointement avec la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts.

Suite à l'enquête publique lors de laquelle aucune observation n'a été enregistrée, le Bureau communautaire est aujourd'hui appelé à approuver la révision allégée n° 1 de La Ferrière.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 RÉVISION ALLÉGÉE N°2 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA FERRIÈRE - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

La commune de La Ferrière souhaite adapter son PLU afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général, la restructuration et l'extension de l'Institut de Formation par Alternance des métiers du Commerce (IFACOM).

La réalisation de ce projet en milieu rural nécessite un zonage spécifique, UL, dédié aux activités sportives ou de loisirs et à des activités liées à la formation.

La Roche-sur-Yon Agglomération a donc engagé une procédure de révision allégée du PLU de La Ferrière pour adapter le zonage et permettre l'extension de l'IFACOM.

Le Bureau communautaire est appelé à tirer le bilan de la concertation menée et arrêter le projet de révision allégée du PLU de La Ferrière.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA FERRIÈRE - APPROBATION

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

La commune de La Ferrière souhaite, après quelques mois d'usage de son PLU, adapter quelques éléments du règlement écrit.

La commune de La Ferrière a donc engagé une procédure de modification simplifiée du PLU pour adapter la règle d'implantation des annexes et des piscines en zones UA, UB et 1AUB, ainsi que la réglementation relative à la largeur des accès et des voies d'accès dans l'ensemble des zones.

Le Bureau est appelé à tirer le bilan de la concertation et à approuver le projet de modification simplifiée du PLU La Ferrière.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENANSAULT - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

La commune de Venansault a engagé la procédure de révision de son PLU par délibération du 16 juillet 2020. La Roche-sur-Yon Agglomération étant désormais compétente en matière de PLU, le Bureau communautaire est aujourd'hui appelé à tirer le bilan de la concertation publique et à arrêter le projet de PLU.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 COMPLEXE AQUATIQUE PATINOIRE - PISCINE SUD - MODULATIONS TARIFAIRES

Rapporteur : Monsieur David Bély

Afin de proposer une tarification adaptée en cas de « Service limité » en raison d'événements exceptionnels lors des ouvertures publiques du Complexe aquatique patinoire et de la Piscine Sud, il est proposé au Bureau Communautaire de moduler les tarifs et les conditions générales de vente des établissements sportifs de La Roche-sur-Yon Agglomération, selon les évolutions indiquées ci-après et d'adopter la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 FORMATION D'ENCADRANTS EN AISANCE AQUATIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Rapporteur : Monsieur David Bély

L'analyse des noyades a mis en évidence le nombre important de personnes ne sachant pas nager en France. Face à cette problématique de santé publique le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques a décidé de mobiliser des moyens spécifiques en vue de mettre en place un plan "aisance aquatique".

Dans ce cadre il est proposé au Bureau d'approuver les termes d'une convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour l'organisation de formations certificatives des Maîtres Nageurs Sauveteurs.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE